

Comité syndical du 25 novembre 2021

[DL 2021_11_01](#)

CONSULTATION RELATIVE A UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES : APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET DU CONTRAT DE CONCESSION ET AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **10 novembre 2021**, s'est réuni, salle des fêtes de DAMAZAN, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, le **jeudi 25 novembre 2021 à 15h00**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Michel VERGNÉ (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU (1).

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : Mmes ARMELLINI, FOUNAUD-VEYSSET et PRELLON, MM. BOUSQUIER, COLLADO, KLEIBER, LAVILLE, LERDU, LORENZELLI, MASSET, PIN, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET, VERGNÉ (15)

Représentés : Mme BONNEAU par M. VERDELET, M. BARJOU par Mme FOUNAUD-VEYSSET M. CAMANI par M. KLEIBER, M. COUREAU par M. SEGALA, M. DE COLOMBEL par M. LORENZELLI, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER, M. DERC par M. SOUBIRON, M. FALCOZ par Mme PRELLON, M. BILIRIT par M. PIN, M. DUFOURG par M. LERDU, M. PONTTHOREAU par Mme ARMELLINI, M. PICCOLI par M. MASSET, M. ROSIER par M. LAVILLE, M. ROSO par M. VERGNÉ, Mme GARGOWITSCH par M. COLLADO (15).

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 15

Représentés : 15

TOTAL : 30

[DL 2021_11_01](#)

CONSULTATION RELATIVE A UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES : APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET DU CONTRAT DE CONCESSION ET AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.3100-1 et suivants et R. 3100-1 du Code de la commande publique,

Vu les articles L. 2121-12 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DL2020_11_01 en date du 9 novembre 2020, par laquelle le comité syndical s'est prononcé sur le lancement d'une procédure de concession de service public ;

Vu la délibération DL2021_09_01 en date du 20 septembre 2021, autorisant le Président à retenir la solution 5 et à procéder à la réouverture des négociations avec l'ensemble des candidats dans le cadre de la consultation relative à la concession de service public pour assurer la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du centre de tri ;

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures ;

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les offres remises par les candidats ;

Vu le rapport du Président établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat PAPREC Sud- Ouest Grand Ouest comme attributaire du contrat, et adressé aux membres du comité syndical le 10 novembre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public du 2 novembre 2021 ;

Vu le projet de contrat de concession de service public ;

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant les documents qui ont été transmis aux membres du comité syndical :

- Le rapport du Président relatif aux motifs du choix du candidat et à l'économie générale du contrat ;
- Le projet de contrat ;
- Le rapport de la Commission de délégation de service public dressant la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Le rapport de la commission de délégation de service public relatif à l'offre de l'entreprise candidate.

M. le Président propose à l'assemblée de voter à bulletin secret pour se prononcer sur le choix du candidat.

Résultats des votes : Oui 21 voix - Non : 4 voix - Blanc : 5

LE COMITÉ SYNDICAL, A LA MAJORITÉ,

- Article 1 : **APPROUVE** à 21 voix « POUR » le choix de retenir comme concessionnaire pour la concession de service public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques, le candidat PAPREC SUD OUEST GRAND OUEST ;

- Article 2 : **APPROUVE** le contrat tel que résultant du processus de négociation ;

- Article 3 : **AUTORISE** le Président à apporter, le cas échéant, des ajustements de détail au projet de contrat tel que résultant du processus de négociation ne remettant pas en cause des éléments substantiels de celui-ci par voie de mise au point ;

- Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer le contrat de concession de service public et ses annexes.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 30

Pour : 21

Contre : 4

Blanc : 5

Fait à Damazan, le 26 novembre 2021

Le Président,
Michel MASSET

Publication / Affichage

Le 26 novembre 2021